



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 8 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 8 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8026

1 Intitulé du projet

Aménagement du projet d'extension de la Zone Industrielle "La Belle Entrée" sur la Commune des Essarts-en-bocage (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC du Pays de St-Fulgent - Les Essarts

Raison sociale

CC du Pays de St-Fulgent - Les Essarts

N° SIRET

2 0 0 0 7 1 9 1 8 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de Communes

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DALLET

Prénom(s)

Jacky

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a)	Aménagement d'une route pour la desserte des lots d'une longueur de 370 m, y compris une palette de retournement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts porte le projet d'aménager une extension à la Zone d'Activités Economiques "La Belle Entrée", située au Sud-Ouest du centre-bourg des Essarts, Commune des Essarts-en-Bocage. Cet aménagement comportera 3 îlots divisibles en 20 lots cessibles maximum, dans un secteur classé en zones 1AUE et UE.

Le projet couvre une surface globale de 49 515 m² et l'aménagement nécessite la création d'une voirie (en impasse) pour la desserte de 3 îlots A, B et C. Il a fait l'objet d'une Déclaration loi sur l'eau en mai 2023 (jointe en annexe + récépissé IOTA).

La voie est créée sur 370 ml, y compris la palette de retournement.

Un permis d'aménager a été déposé pour ce projet d'extension dans le cadre duquel le service instructeur a demandé l'examen de ce dernier au cas-par-cas.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est constitué de 3 îlots divisibles en 20 lots maximum destinés à recevoir des constructions à usage d'activités économiques.

Cette voie de desserte aura les caractéristiques suivantes :

- Une chaussée de 6,50 m de largeur à double dévers ;
- Un accotement enherbé d'une largeur de 2,70 m ;
- Un trottoir piéton et cyclable d'une largeur de 2,50 m séparé de la chaussée par une bande enherbée de 0,50 m.

Cette voie en impasse offre une palette de retournement permettant la giration des véhicules de service et de secours.

Des réserves foncières R1 et R2 en limite Nord et Sud permettront la desserte d'éventuelles extensions futures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la voie du projet d'extension s'effectueront selon les phases de chantier suivantes :

- préparation du terrain (nettoyage du terrain, terrassements après piquetage)
- La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies et aires de stationnement puis régalee ou stockée dans l'emprise du lotissement
- La chaussée sera réalisée (0,40 m de couche de forme en grave 0/60 de carrière ou recyclée ; 0,10 m de couche de fondation en grave 0/31,5, 0,10 m de couche de base en grave bitume 0/14 ; puis finalisation par un revêtement en enrobé noir dense)
- Les trottoirs auront une couche de fondation en grave non traitée (GNT) 0/31,5 sur une épaisseur de 0,25 m ; ainsi qu'un revêtement en sable-ciment ou similaire sur une épaisseur de 0,08 m.
- Les bordures et caniveaux seront en béton (bordures CS1 en rive de chaussée avec les noues ; bordures T2 en délimitation des trottoirs de la chaussée)
- pose du réseau d'assainissement EU (réseau séparatif et raccordement au réseau d'assainissement collectif communal)
- pose du réseau d'adduction en eau potable (VENDEEAU), des réseaux Télécom + Fibre + Gaz + Electricité (Sydev)

puis, la viabilisation finie, les entreprises pourront s'y installer.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de ce parcellaire sera faite selon les usages d'occupation de toute zone d'activités, avec une fréquence de circulation liée aux types d'entreprises qui vont s'y installer.

Les usages et entretien de la voie seront faits de manière "habituelle" : usage de circulation pour l'accès aux 3 îlots, pas d'entretien particulier autre que refaire la structure bitumée (quand cela s'avérera nécessaire).
Le réseau de collecte "Eaux Pluviales" sera entretenu selon la Charte d'entretien habituelle (à savoir un curage si nécessaire), ou selon l'entretien fait par la Communauté de Communes.

Le démantèlement de la voie de ce type d'extension d'une Zone Industrielle est peu envisageable mais si l'ensemble du lotissement devait être concerné, un décapage des structures peut encore être envisagé puis une remise en état du terrain ensuite.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de Permis d'aménager ainsi qu'à Déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0. (D) ; récépissé n°DIOTA-230526-152900-083-015 en date du 26/05/2023, joint en annexe du Cerfa).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique du projet	Valeurs
Longueur de la voie nouvelle créée Emprise Superficie du projet	370 ml 2 816 m ² 49 515 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue Gustave Eiffel

Lieu-dit : La Belle-Entrée

Localité : ESSARTS-EN-BOCAGE

Code postal : 8 5 1 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 1 4 ' , 3 0 " 9 Lat. : 4 6 ° 7 5 ' , 7 8 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' , " Lat. : ° ' , "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' , " Lat. : ° ' , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
Zones 1AUE et UE

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La Zone d'Activités "La Belle Entrée" commence à s'implanter à la fin des années 70, le long de la route départementale. Les entreprises s'y sont installées au fur-et-à-mesure dans les années 80, et sont quasiment toutes présents dès le milieu des années 90.

En 1979, un bâtiment d'élevage est construit dans la partie Ouest du parcellaire à aménager ; démantelé ensuite.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage n'est concernée par aucune ZNIEFF de type I (la plus proche est la "Forêt du Détriot, bois voisins, étang des Cosses", situé à 2,3 km au Sud). 2 ZNIEFF de type II sont localisées au sein du territoire communal : il s'agit de la "Forêt et Etang du bas Bocage entre Ste-Florence et Les Herbiers" ainsi que la "Zone de Bois et bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon". Le projet ne se situe dans aucune ZNIEFF, ni à proximité immédiate (cf. annexe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Arrêté de protection de biotope n'a été désigné sur la Commune d'Essarts-en-Bocage. Le plus proche est "Coteaux Calcaires de Chaillé-les-Marais" à environ 45 km au Sud-Ouest du projet (sur la Commune de Chaillé-les-Marais).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage n'est pas une Commune littorale vendéenne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc ou aucune réserve n'est désigné dans ce secteur.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage n'a pas de PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire d'Essarts en Bocage comporte un monument inscrit "Château (ruines du vieux)" au Nord du centre-ville. Situé à 2,3 km au Nord-Est du projet, celui-ci ne se place pas à proximité ou à vue de ce site, ni même de tout autre Bien inscrit au patrimoine mondial, ou un Monument historique, ou un Site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 26 km de la ZHIM "Marais Poitevin" au Sud (FR53100203). Aucune zone humide n'a été identifiée dans le périmètre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Lay Amont. Eloigné des cours d'eau pouvant être désigné dans ce PPRL, aucune zone inondable n'est identifiée à proximité du secteur d'études.
 Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (georisque.gouv.fr)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire ne se place pas dans les zones de répartition des eaux définies en Vendée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est défini dans ce secteur.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit ; le plus proche se situant au Nord-Est à environ 2 km "Le Château des Essarts et son Parc".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la Commune d'Essarts-en-Bocage. Le plus proche est localisé à environ 26 km au Sud du projet. Il s'agit du site "Marais Poitevin" (ZSC et ZPS). Le projet n'a aucun lien hydraulique ni aucune interaction directe avec ces sites Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé, le plus proche se situant au Nord-ouest à environ 45 km "Le Lac de Grandlieu et ses abords" (Communes de Bouaye, La Chrevolière, Pont-Saint-Martin, Port-Saint-Père, Saint-Aignan-Grand-Lieu, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Philibert-de-Grand-lieu).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 3 îlots (20 lots cessibles maximum) seront raccordés au réseau d'adduction d'eau potable : les entreprises qui s'y installeront auront une consommation d'eau suivant leurs activités.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet aménagement ne nécessite pas la réalisation de drainage des eaux ni de surface ni de masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Créer une voirie de lotissement nécessite des terrassements avec des excédents de matériaux du terrain actuel (terre). Une partie de ces produits issus des décapages pourra être réutilisée au sein du projet (espaces verts) ; le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la Commune ou à proximité pour des besoins Tiers. Les lots et leurs aménagements seront gérés ensuite par les futurs acquéreurs.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'une voirie nécessite d'avoir des matériaux non présents sur site, et donc entraîne un déficit du projet en matériaux. Un apport de matériaux sera effectué.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement sera desservi depuis la rue Gustave Eiffel. La voie d'accès débute au niveau de la rue Gustave Eiffel où les réseaux EU, Eau potable passent et permettront la viabilisation du projet de lotissement. La voie elle-même ne nécessitera pas d'usage ou ne sera pas à l'origine de rejet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie sera créée sur 370 ml, en prenant appui pour partie (90 ml) sur un chemin déjà gravillonné. Cet aménagement de voirie ne concerne pas d'habitat écologique protégé (champ cultivé) ou ayant fait l'objet d'observation d'une faune qui leur est inféodée. Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'incidences sur une flore notable et protégée ; placé en périphérie de la ZAE, sans trame bocagère boisée : aucune coupure dans une trame verte n'est possible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet aménagement n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site NATURA 2000 le plus proche (environ 30 km au Sud) ; il n'est pas en contact direct avec ce dernier, n'est pas occupé d'habitat d'espèces protégées et n'est pas susceptible d'accueillir des espèces désignées dans ce site N2000. Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site (en partie appuyée sur un chemin gravillonné et surtout sur un champ cultivé).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie s'appuie sur un chemin existant ainsi qu'une prairie ensemencée. Le projet engendre donc la consommation d'un espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essart-en-Bocage est concernée par ce risque du fait de la présence d'une canalisation acheminant du gaz naturel. Ce projet est non concerné par ce risque technologique du fait de son éloignement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les entreprises s'installant peuvent être concernées par les risques naturels "Tempête", "Séisme", comme tout projet de construction en Vendée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement au réseau de collecte des eaux usées de la Commune des 3 îlots, comme le reste de la ZAE. Le réseau posé sera vérifié avant la mise au raccordement des futures entreprises.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie de desserte de 3 îlots engendrera un trafic routier supplémentaire lié aux entreprises qui vont s'y implanter. La voie sera créée dans les conditions de sécurité et de commodité correspondant au mode d'occupation du sol prévu. Le tracé des accès devra permettre une circulation aisée et sans compromettre la circulation générale de la zone.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits générés proviendront des nouvelles entreprises et des déplacements sur cette voie créée, dans un contexte actuel d'entreprises déjà productrices de bruits liés à leurs activités usages. Le chantier engendrera des bruits de manière temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet s'insère en extension de la zone d'activités déjà aménagée depuis des dizaines d'années, où les bruits de circulation sont déjà présents.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de ce projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs particulières (sauf à l'installation d'une activité spécifique qui devra toutefois répondre aux règles environnementales qui lui seront propres).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ne peut subir particulière de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de ce projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations (sauf à l'aménagement de ce nouvel espace avec la présence d'engins qui restera limité dans la durée).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ne peut subir de vibrations particulières.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu un éclairage de la voie, comme le reste de la ZAE. Ces éclairages seront étudiés pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs (éclairages orientés, posés bas, à faible luminescence... suivant étude en cours).
Emissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement ne peut subir d'émissions particulières en dehors des éclairages de la ZAE existante.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie créée subira du trafic routier qui sera à l'origine de rejets dans l'air. Rappelons que le projet crée 3 îlots de 20 lots limitant néanmoins les quantités de rejets. Lors de la phase chantier, les normes devront être respectées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide n'est prévu de ce projet.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 3 îlots avec 20 lots maximum seront raccordés en EU à la STEP de la ZAE des "Essarts - Zone industrielle" dont la capacité nominale (900 EH) est atteinte à 43 % environ (383 EH en 2022). Les 20 lots maximum pourraient engendrer entre 35 et 40 EH (environ 8 EH / ha), charge supportable par la STEP.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la voirie n'entraînera pas la production de déchet particulier. L'exploitation du site (20 lots cessibles maximum) pourra engendrer des déchets non dangereux, inertes (gérés par la Communauté de Communes) et dangereux (gérés par l'entreprise qui les produira dans les suites de son process).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument n'est présent aux abords ou à la vue de ce projet qui ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural. Aucun site archéologique, culturel ou site particulier pour le paysage n'est désigné ou signalé dans ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire est actuellement un chemin gravillonné et une prairie ensemencée : le projet engendrera des modifications sur l'occupation du sol mais l'usage correspond aux règles du PLU sur cette zone avec l'aménagement de la voirie dans cet espace.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la Commune et son secteur proche, l'extension du Vendépole La Mongie est la dernière extension de zone industrielle à avoir été réalisée. Aménagé en 8 tranches sur un périmètre d'environ 112 ha et occupé dans sa quasi entièreté à ce jour, VENDEE EXPANSION projette d'y aménager une extension de 18,97 ha sur un parcellaire placé à l'Est du Parc d'activités existant. Cette dernière extension est soumise à une demande de Permis d'Aménager avec étude d'impact (en cours).

Les incidences du projet de voirie ne sont donc pas cumulables avec cette extension du fait de la situation des deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

De part sa nature, ce projet n'aura aucune portée de nature transfrontière (pas de cumul avec d'autre voirie) car cet aménagement reste très limité (370 ml de voie) comparée au centre urbain d'Essarts-en-Bocage.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune zone humide n'a été identifiée dans le périmètre du projet.

Un linéaire de taillis arbustifs longe le terrain au Sud/Sud-Est.

L'aménagement aura pour incidence l'imperméabilisation du site, donc une modification dans la gestion des eaux pluviales.

Le projet aura des incidences (limitées) liées à l'augmentation du trafic, à l'éclairage de la voie.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Les eaux de ruissellement de la voirie et de gestion des lots seront collectées par des canalisations de diamètre Ø200 à Ø400 et seront dirigées vers un bassin de rétention à créer sur EV1, avant rejet dans un collecteur existant sur la Rue Gustave Eiffel.

Des réseaux de drainage existants seront également repris et dévoyés en amont sur la parcelle agricole attenante au Sud-Ouest. Ceux-ci ayant déjà un exutoire propre feront donc l'objet d'une transparence hydraulique.

- Cette future voie sera reliée à la rue Gustave Eiffel existante qui génère déjà du trafic et de l'éclairage.

- Le linéaire arbustif n'est pas impacté par l'aménagement (préservation complète du linéaire dans un espace vert collectif).

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que le projet a fait l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau (récépissé n°DIOTA-230526-152900-083-015 en date du 26/05/2023) détaillant les mesures prévues relatives à la gestion des eaux pluviales, il apparaît que ce projet d'aménagement avec une voie d'accès de 370 ml ne nécessite pas de réaliser une Evaluation Environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Notice de présentation (PA 2) <input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de l'état actuel (PA 3), Plan de composition (PA 4) <input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan de voirie et des espaces verts (PA 8.1), Plan des réseaux (PA 8.2) <input checked="" type="checkbox"/>
4	Dossier d'incidences Loi sur l'eau (mai 2023) + Récépissé Loi sur l'eau <input checked="" type="checkbox"/>
5	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DALLET

Prénom Jacky

Qualité du signataire Président de la Communauté de Communes

À Essarts-en-Bocage

Fait le 0 5 / 0 7 / 2 0 2 4

Signé électroniquement par : Jacky
Dallet
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts
Président

Signature du (des) demandeur(s)